



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 16 janvier 2023

2023 - 013	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 06/01/2023
	Date d'affichage : 06/01/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 16 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, LALANNE, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme WLUSEK a donné procuration à M. ETIENNE

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAENAVE

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BIARNES

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT

M. LAHONTAN a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Mme Sandrine CAZENAVE***

OBJET :

**CESSION DE TERRAINS A USAGE DE JARDIN D'AGREMENT
AVENUE DES PLATANES**

VU les relevés parcellaires présentés par le Cabinet DUNE Géomètres-Experts associés de Saint-Paul-Lès-Dax concernant des parcelles de terrain situées le long de l'avenue des Platanes sur le Domaine Public Communal à déclasser et non cadastré,

CONSIDERANT la délibération n°2023-012 du 16 janvier 2023 prenant acte de la désaffectation de la parcelle de terrain situé au droit des parcelles AB 1129 et AB 1132, prononçant le déclassement de cette parcelle et son intégration dans le domaine privé communal, et autorisant M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa vente,

CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire de solliciter le Pôle d'Evaluation Domaniale la valeur de la cession étant inférieure à 180 000 €.



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE d'engager une procédure de cession du terrain déclassé du domaine public au droit des parcelles citées ci-dessous :

- AB 1129,
- AB 1132,

FIXE la valeur du bien à 0.50 €/m²,

PROPOSE la cession du bien de gré à gré

DECIDE que les actes de vente s'effectueront auprès de l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 janvier 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230116 – DE2023013
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulbos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).